

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 03-07 du 10 septembre 2020

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE DES CHARGES D'EAU DES SÉQUANO-DIONYSIENS – CONVENTIONS 2020-2023 ET AVENANTS 2020.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des organismes ci-dessous désignés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE au titre de l'année 2020, les subventions suivantes aux huit organismes désignés ci-dessous engagés dans le dispositif d'accompagnement des ménages séquano-dionysiens à la maîtrise des charges d'eau :

- À l'association « Croix Rouge Insertion » 137 577 €,
- À l'association « Compagnons bâtisseurs » 75 816 €,
- À La Poste 199 500 €,
- À l'association « Partenaires pour la ville » 55 000 €,
- À l'association « PIMMS de Noisy-le-Grand » 22 000 €,
- À l'association « Shakti 21 » 12 000 €,
- À l'association « PIMMS de Sevrans » 23 000 €,
- À la Régie de quartier de Stains 43 505 € ;

- APPROUVE les avenants 2020, dont projets ci-annexés, aux « conventions d'objectifs et moyens accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens 2019-2023 » à conclure avec les associations la « Croix Rouge Insertion LogisCité »,



« Compagnons Bâisseurs », « Partenaires pour la ville », le « PIMMS de Noisy-le-Grand », « Shakti 21 » et avec la Poste ;

- APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens 2020-2023, dont projets ci-annexés, à conclure avec l'association « le PIMMS de Sevran » et la Régie de quartiers de Stains ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdits avenants et lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.